

TVA « sociale », le retour d'une fausse bonne idée !!!

Véritable serpent de mer !!!!! la « TVA sociale » fait un retour précipité dans le débat public en ce début d'année.

Une certaine confusion entoure cependant ce débat, la TVA dite « sociale » étant présentée comme une manière de résorber les déficits publics, un instrument permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises, un outil de lutte contre les délocalisations, un transfert neutre pour le pouvoir d'achat des ménages ou, au contraire, le pénalisant... Il est donc essentiel de clarifier les termes de ce débat.

Le mécanisme de la TVA dite « sociale » (pour faire avaler la pillule l'appellation, les mots, et l'habillage du projet est important ..):

En réalité, la TVA « sociale » consiste en une double opération : **abaissement des cotisations sociales patronales** et **hausse du taux normal et/ou réduit de la TVA** venant compenser la perte de recettes due à cet allègement.

Les effets théoriques de la TVA « sociale »

En théorie, une baisse des cotisations patronales vient réduire le prix de revient hors taxe (HT) d'un bien ou d'un service produit en France. La TVA n'imposant pas les exportations, cette baisse du coût du travail et, par construction, du prix de revient HT, est censée favoriser les exportations. Simultanément, la hausse de la TVA s'applique à un prix de revient HT diminué du fait de la baisse des cotisations patronales, de sorte que le prix final toutes taxes comprises (TTC) est censé demeurer le même.

Ce transfert est donc théoriquement neutre pour le pouvoir d'achat des ménages...

La question est de savoir si une baisse des cotisations patronales serait entièrement répercutée ou non dans les

prix de revient HT. En effet, si une telle baisse n'est pas pleinement répercutée sur le prix de revient HT des biens produits en France ce prix de revient HT ne peut pas baisser assez pour absorber une hausse de la TVA : **en conséquence, le prix TTC augmente**, ce qui pénalise le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes...

Il est permis de douter qu'une telle baisse de cotisations patronales puisse être entièrement répercutée dans les prix.

- *Tout d'abord, l'expérience de certaines baisses passées de prélèvements montre que celles-ci ne sont pas répercutées dans les prix ex : en 1999, seuls 57% de la baisse de 20,6 à 5,5% du taux de TVA sur les réparations immobilières a été répercutée et en 2009, environ 60% de la baisse de la TVA dans la restauration a été répercutée dans les prix.*

- En outre, certaines entreprises choisiront d'affecter la baisse de certains prélèvements à la hausse de leur taux de marge.

Le risque d'une non répercussion d'une baisse des cotisations patronales est donc réel. Or, une hausse des prix pénaliserait le pouvoir d'achat des ménages, donc la consommation et, *in fine*, l'activité économique elle-même.

Parmi les objectifs de la TVA « sociale » : augmenter les prélèvements sur la consommation !!!!

Pour les partisans de la TVA « sociale », la fiscalité sur la consommation serait préférable à la fiscalité sur le travail. Or, la TVA pèse proportionnellement plus lourdement sur les ménages des classes modestes car celles-ci consacrent la quasi-totalité de leur revenu à la consommation (les 10% des ménages les plus pauvres consacrent 8,1% de leur revenus à la TVA alors que les 10% les plus aisés n'y consacrent que 3,4% de leurs revenus).

La TVA dite « sociale » n'est ni la seule solution, ni une bonne solution.

Ce n'est pas le sens « social » (loin de là) de la TVA que le gouvernement cherche manifestement à imposer de force.